



Consultation Régionale de Haut Niveau avec les Ministres en Charge de la Justice et du Genre sur la Déclaration de Kampala sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG)

Communiqué final

- I. La Consultation de la CIRGL de haut niveau avec les Ministres responsables de la Justice et du Genre de la Région des Grands Lacs a eu lieu le 28 juillet 2012 au Grand Hôtel de Kinshasa, en vue de faire le suivi de la **Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de Kampala** sur les VSBG et d'élaborer son Plan d'action, en particulier la mise en œuvre des **Décisions 2, 7 et 8**. La Consultation a été ouverte par son Excellence le Vice-premier Ministre et Ministre du Budget de la République Démocratique du Congo (RDC) S.E. Daniel Mukoko Samba et présidé par l'Hon. Frédéric Ruhinda, Ministre d'Etat chargé de la Justice et des Affaires constitutionnelles de l'Ouganda;
- II. Étaient présents: S.E. Mme Ana Canene Meireles de Vasconcelos, Vice-ministre de la Justice de l'Angola; S.E. Mme Petro-Koni, née Zarambaud, Ministre de la Solidarité nationale, des Affaires sociales et du Genre de la République Centrafricaine; S.E. Mme Wivine Mumba Matipa, Ministre de la Justice et des Droits humains de la RDC; S.E. Mme Géneviève Inagosi Bulu Ibambi Ministre du Genre, Famille et Enfants de la RDC; S.E. M. Moubangit Moukonzi Alphonse Dinard, Directeur de Cabinet du Ministre d'État de la République du Congo; S.E. Mme Madeleine Yila Boumpoto, Ministre de la promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au Développement de la République du Congo; Hon. Keya Atanas Manyala, Ministre du Genre, des Enfants et du Développement Social du Kenya; S.E. M. Ibrahim Adam Ibrahim, Ministre d'État chargé du Bien-être et de la Sécurité sociale du Soudan; S.E. Julienne Munyaneza Secrétaire permanente /Ministère du Genre et de la Promotion de la famille du Rwanda; Hon. Sophia Simba, Ministre du Développement communautaire, Genre et Enfants de la Tanzanie ; Hon. Aboubakar Khamis Bakari, Ministre des Affaires Constitutionnelles et de la Justice de la Tanzanie; Hon. Fredrick Ruhindi, Ministre d'État chargé de la Justice et des Affaires constitutionnelles de l'Ouganda; Hon. Rukia Isanga Nakadama, Ministre responsable du Genre, du Travail et du Développement social de l'Ouganda; Hon. Anjellah J. Kariuki, Vice-ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles de la Tanzanie ; Hon. Alfreda KANSEMBE, Ministre de la Justice de la Zambie; Hon. Esther Mwilwa Banda, Vice-ministre du Genre et du Développement de l'enfant de la Zambie; Mme Victoire Nahimana, Secrétaire Permanente au ministère de la Solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du Genre du Burundi; Hon. William Cheptumo Kipkorir, Vice- Ministre de la Justice, de l'Unité nationale et des Affaires constitutionnelles; M. Essam Aldeen Abdulgadir, Sous-secrétaire auprès du Ministre de la Justice du Soudan;
- III. La réunion a vu aussi la participation des Représentants des Organisations régionales et internationales, le Corps diplomatique et les Foras des femmes, des jeunes, de la société civile et des parlements de la CIRGL.
- IV. La réunion avait pour objectif l'élaboration d'une stratégie en vue de la mise en œuvre des décisions

prises par les Chefs d'États et de Gouvernement à Kampala, en Ouganda les 15 et 16 décembre 2011 avec un accent particulier sur les décisions 2, 7 et 8 sur la nécessité d'accélérer le processus de domestication du **Protocole de la CIRGL sur la Non-agression et la Défense mutuelle**, du **Protocole sur la Prévention et la Suppression des Violences Sexuelles Contre les Femmes et les Enfants** ainsi que du **Protocole sur la Coopération judiciaire**, en vue d'éradiquer les groupes armés existants, de lutter contre les Violences Sexuelle et Basées sur le Genre et de coopérer pour l'extradition, les enquêtes judiciaires et la poursuite des auteurs des crimes (**Décision 2**); pour lancer la Campagne **Tolérance Zéro Maintenant** contre les crimes de VSBG et l'impunité (**Décision 7**); et enfin pour la création et le renforcement des tribunaux spéciaux, des sessions et des procédures en vue d'accélérer le traitement des cas de VSBG par la Police et le système judiciaire (avec un niveau de financement adéquat, des infrastructures et des agents sensibles aux questions du Genre) pour améliorer l'accès à la justice et protéger les victimes/rescapées des VSBG (**Décision 8**);

- V. Plusieurs personnalités ont pris la parole lors de la Réunion de haut niveau, notamment : le Ministre de la Justice de l'Ouganda, le Ministre du Genre de l'Ouganda, le Ministre de la Justice de la RDC, le Secrétaire Exécutif de la CIRGL, la Présidente du Forum Régional des Femmes et la Ministre du Genre de la RDC ainsi que la Représentante de l'ONUFEMME à Kinshasa;
- VI. Les Ministres de la Justice et du Genre ont reçu, examiné et adopté les recommandations de la Réunion Régionale des Experts;
- VII. Dans leurs délibérations, les Ministres de la Justice et du Genre ont pris connaissance de l'importance de la Déclaration de Kampala sur les VSBG en général et des **décisions 2,7 et 8**, en particulier, notamment en ce qui concerne : la domestication, les tribunaux spéciaux, les sessions/audiences spéciales et la Tolérance Zéro pour les VSBG et l'impunité, en réitérant que les États membres devraient, de manière urgente, traiter la question des forces négatives, comme prévu dans la Déclaration de Kampala sur les VSBG (2011) et la Déclaration du Sommet Extraordinaire d'Addis-Abeba (2012) sur les forces négatives;

- VIII. En vue de mettre en œuvre la Déclaration de Kampala et accélérer l'application des **décisions 2,7 et 8**, les Ministres décident ce qui suit:

Au sujet du processus de domestication (Décision 2)

1. Les Ministres de la Justice et du Genre de la Région des Grands Lacs s'engagent à simplifier, traduire et diffuser en conséquence les dispositions des trois Protocoles (**le Protocole sur la Non-Agression et la Défense Mutuelle, le Protocole sur la Prévention et la Répression de la violence sexuelle envers les Femmes et les Enfants et le Protocole sur la Coopération Judiciaire**) auprès de toutes les parties prenantes et encourager tous ceux qui sont impliqués dans le processus de domestication au sein du Gouvernement, du Parlement, des Institutions chargées de faire respecter la loi, du Forum régional des Femmes, de la Société Civile et de l'ensemble des citoyens afin d'accélérer le processus de domestication;
2. Les Ministres de la Justice et du Genre de la Région des Grands Lacs demandent au Secrétariat de la CIRGL d'élaborer des modèles de législation avec comme objectif d'appuyer le processus de domestication;
3. Les Ministres de la Justice et du Genre de la Région des Grands Lacs s'engagent à élaborer des plans d'action ayant des indicateurs d'étapes et un échéancier pour faciliter le suivi du processus de domestication dans les trois (3) mois suivant les présentes assises;
4. Les Ministres du Genre des États membres de la Région des Grands Lacs demandent aux Ministres de la Justice de désigner un Agent juridique Point Focal, si celui (celle)-ci n'existe pas déjà, pour travailler en collaboration étroite avec le Coordonnateur National de la CIRGL, afin d'accélérer le processus de domestication des instruments pertinents de la CIRGL;

En ce qui concerne la mise en place et le renforcement des tribunaux spéciaux ainsi que des sessions/audiences et procédures sur les VSBG (Décision 8)

5. Les Ministres de la Justice s'engagent à collaborer avec les Présidents des Cours Suprêmes de

Justice respectifs pour établir et renforcer des tribunaux spéciaux pour traiter les cas de VSBG, lorsque cela est nécessaire, et fournir des rapports sur les progrès réalisés d'ici décembre 2012;

6. Les Ministres de la Justice des États de la Région des Grands Lacs s'engagent à renforcer les cours/tribunaux existants, selon le cas, dans chaque État membre, en élargissant la compétence des tribunaux pertinents, en renforçant les mécanismes existants impliqués dans le traitement des cas et en désignant des services spécialisés pour permettre aux cours/tribunaux de traiter efficacement les cas de VSBG;
7. Les Ministres de la Justice des États membres de la Région des Grands Lacs s'engagent à utiliser les institutions existantes pour organiser des Sessions/Audiences Spéciales et des Audiences Foraines d'ici décembre 2012 pour traiter les cas de VSBG et allouer des fonds suffisants pour rendre opérationnels les Tribunaux et Sessions/Audiences en charge des cas de VSBG;
8. Les Ministres de la Justice des États de la Région des Grands Lacs s'engagent à mettre en place, là où c'est faisable, des procédures sur des cas de VSBG qui restreignent les mesures de grâce et de remise de peine aux auteurs des VSBG envers les femmes et les enfants, pour aller dans le sens de la Tolérance zéro et pour combattre l'impunité dans les cas de crime de VSBG;
9. Les Ministres des États de la Région des Grands Lacs ayant le Genre dans leurs attributions s'engagent à mettre en place des Comités Nationaux de Coordination pour les cas de VSBG incluant les parties prenantes concernées, notamment : les Ministères de la Justice, de la Santé, des Affaires sociales et de la Solidarité, de l'Intérieur et de l'Information, les parlements, le secteur judiciaire, la Police/les Enquêteurs, les Experts médicaux, les Assistants Sociaux, les Agents de libération Conditionnelle, les Avocats, les Militaires, les Agents des Prisons, les Agents psychosociaux, les Ministères du genre, les Organisations Basée sur la Communauté (OBC), les Medias, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Institutions Nationales des Droits Humains ainsi que les Organisations Confessionnelles, afin de coordonner la prévention et la réponse aux cas de VSBG;

10. Les Ministres de la Justice des États de la Région des Grands Lacs s'engagent à adopter des procédures communes pour les crimes flagrants de VSBG dans tous les pays et fixer un délai d'instruction ne dépassant pas six (6) mois, soit trois (3) mois pour l'instruction pré juridictionnelle et trois (3) mois pour l'instruction juridictionnelle;
11. Les Ministres de la Justice et du Genre des États de la Région des Grands Lacs s'engagent à introduire des preuves basées sur les données scientifiques dans le système grâce à l'utilisation de la technologie ADN ou d'autres technologies médicales appropriées comme mécanisme de prévention et d'action contre les VSBG;
12. Les Ministres de la Justice de la Région des Grands Lacs s'engagent à assurer l'accès à la justice par les victimes/rescapées des VSBG, y compris l'assistance judiciaire gratuite et la réparation des préjudices subis par les victimes;

Au sujet de la Campagne sur la « Tolérance Zéro Maintenant » des VSBG (Décision 7)

13. Les Ministres de la Justice et du Genre de la Région des Grands Lacs s'engagent à lancer simultanément la Campagne dans tous les États membres de la CIRGL le **25 novembre 2012**, coïncidant avec les 16 jours d'activisme et à s'assurer que la campagne soit maintenue pendant deux (2) ans;
14. Les objectifs de la campagne seront de sensibiliser, réduire la stigmatisation des rescapées et la répétition des cas de VSBG dans les communautés, d'initier des programmes de formation dans les curricula scolaires, de renforcer et de mettre en place les lois pour mettre fin à l'impunité et améliorer les conditions de vie des victimes et les aider à accéder au système judiciaire;
15. Chaque État membre devra décider du lieu de lancement de la campagne « **Tolérance Zéro Maintenant** » contre les VSBG et l'impunité, en gardant à l'esprit que, le lieu doit avoir un caractère symbolique sur le plan national;
16. La campagne devra être coordonnée par un Comité Interministériel et le lancement devra être dirigé par les Chefs d'États et les Premières Dames. Le lancement devra impliquer toutes les

parties prenantes, notamment : les Ministères de la Justice, du Genre, de la Santé, de l'Intérieur, les Médias, les Parlements, le Secteur Judiciaire, la Police/les enquêteurs, les Experts médicaux, les Assistants Sociaux, les Agents de libération conditionnelle, les Avocats, les Agents des Prisons, les Agents psychosociaux, les Organisations Basée sur la Communauté (OBC), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les chefs traditionnels, les femmes, les hommes, les jeunes, les partis politiques, les organisations des droits de l'homme, les groupes vulnérables, les personnes vivant avec handicap, et les organisations confessionnelles;

17. Les Ministres de la Justice et du Genre de la Région des Grands s'engagent à travailler avec toutes les parties prenantes, du gouvernement et du secteur privé, en particulier les entreprises de télécommunication des États membres afin de diffuser les messages anti-VSBG forts et courts à l'intention de tous les utilisateurs de téléphones portables dans plusieurs langues. Les messages-types de lutte contre les VSBG devraient inclure ce qui suit: (i) « Arrêtez les VSBG », (ii) Dites non à la violence contre les femmes, (iii) « Seuls les hommes faibles violent », (iv) « les Hommes de valeur ne violent pas », (v) « Violeur – et si c'était ta mère, ta sœur ou ta fille? », « Unis pour mettre fin aux VSBG »;
18. Les activités de la Campagne devraient inclure, sans s'y limiter, des caravanes de lutte contre les VSBG dans tous les États membres, une contribution volontaire équivalent à un (1) dollar par les citoyens des États membres de la CIRGL et autres sympathisants des victimes des VSBG;
19. Les fonds pour la Campagne Tolérance zéro devraient être mobilisés auprès des Gouvernements, des Partenaires au développement et des secteurs Public et Privé;
20. La stratégie de communication doit inclure des pièces de théâtre, des émissions d'animation radiotélévisées, des réseaux sociaux et autres méthodes appropriées pour les audiences ciblées;
21. Les résultats des campagnes doivent inclure davantage de cas de VSBG signalés, un plus grand nombre d'auteurs poursuivis et condamnés, de nouvelles lois ou des lois révisées au niveau national, l'élaboration des politiques et pro-

grammes pour traiter les questions de VSBG;

Généralité

22. Demander aux États membres de fournir, régulièrement, des données et informations désagrégées selon le Genre au sujet des décisions ci-haut afin de permettre au Secrétariat de la Conférence, à travers le Centre Levy Mwanawasa, de suivre et d'évaluer les progrès des États membres et de faire rapport au comité de la Réunion interministériel (RIMC) sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala, en général et de ces décisions 2, 7 et 8, en particulier;
23. Demander aux partenaires de développement d'aider les États membres de la CIRGL, si c'est nécessaire, en fournissant l'assistance technique, la formation et le financement dans la mise en place des tribunaux spéciaux et sessions/ audiences spéciales pour le traitement des cas de VSBG, des **Campagnes de Tolérance Zéro** et dans la domestication des protocoles;
24. Les Ministres de la Justice et du Genre demandent aux États membres de renforcer le *Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Consolidation de La Paix dans la Région des Grands Lacs* pour lui permettre de remplir son mandat;
25. Les Ministres de la Justice et du Genre des États de la Région des Grands Lacs demandent au Secrétariat de la Conférence d'accélérer l'élaboration du budget pour l'Unité Régionale de Formation que l'Ouganda a offert d'abriter, conformément à la Décision 14 de la Déclaration de Kampala.

Fait à Kinshasa, RDC
Le 28 juillet 2012